

République Française

Département de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°73/2024

Séance du 20 juin 2024

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
42	31	35

L'an deux mille vingt quatre, le 20 juin 2024 à 18h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Amblainville, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Présents :

Date de Convocation
6 juin 2024

AMBLAINVILLE

Monsieur VASQUEZ

ANDEVILLE

Monsieur MOREL
Monsieur SCHNEIDER
Madame AYNARD

Date d’Affichage
6 juin 2024

**ADHÉSION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT D'ÉNERGIES
COORDONNÉES PAR
LE SE60**

LES HAUTS TALICAN

Monsieur BEAUVISAGE

BORNEL

Monsieur TOSCANI
Monsieur PIGEON

CHAVENCON

Madame LUTZ
Monsieur CARTAYRADE
(suppléant)

CORBEIL-CERF

Monsieur CHEVALLIER

ESCHES

Monsieur VANHOUTTE

HENONVILLE

Monsieur LE MAREC
Monsieur DOUTRELEAU
(suppléant)

IVRY LE TEMPLE

Madame HERMAN

LABOISSIERE EN THELLE

Monsieur THOMAS
Madame COURTAUT
(suppléante)

LA DRENNE

Monsieur DELAVILLE

LES HAUTS-TALICAN	Monsieur LOGEAY Madame MAHEU (suppléante)
MERU	Madame RAVIER Monsieur MOKHTARI Madame LEDARD Monsieur DE LÉON Madame LEBLANC Monsieur KIESSAMESSO Madame COURVILLE Monsieur TAMBURRO Monsieur CROISIC Madame ETIENNE
MONTCHEVREUIL	Monsieur GOUSPY
NEUVILLE BOSC	Madame LEROY
POUILLY	Monsieur GUILLIN (suppléant)
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	Monsieur LETELLIER Madame FOURNIER (suppléante)
VALDAMPIERRE	Monsieur VANDENABEELE
VILLENEUVE LES SABLONS	Monsieur NEVEU

Absents excusés :

Monsieur DECAEN
Monsieur FRÉMONT
Monsieur CHAMPENOIS
Madame DESCHEPPER
Monsieur GOURET
Madame PIERREL
Monsieur CHAREF
Monsieur CAUCHIES

Pouvoirs :

Madame CAMPAGNARO à Monsieur PIGEON
Madame TOSCANI à Monsieur TOSCANI
Madame DAHMOUN à Monsieur MOKHTARI
Monsieur BOUILLIANT à Monsieur VANHOUTTE

Madame AYNARD , est désignée secrétaire de séance.

Soit 31 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES COORDONNÉES PAR LE SE60

Depuis 2002, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...).

Avec la suppression progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) depuis 2015, c'est désormais une obligation pour les collectivités :

- pour tous les sites gaz
- pour tous les sites électricité > 36 kVA (C4 Jaune et C3-C2 Vert),
- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites gaz ≤ 30 MWh/an,
- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites électricité ≤ 36 kVA pour les collectivités ayant 10 salariés ou plus (ETP), ou un bilan annuel > 2 M€,

Conformément à ses statuts, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture des marchés d'électricité et de gaz et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le Comité Syndical, réuni le 28 février 2024, a confirmé la constitution d'un groupement d'achat d'énergies et validé la convention constitutive correspondante (en annexe de la présente délibération).

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat d'Energie de l'Oise. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat d'Energie de l'Oise, coordonnateur du groupement

La convention constitutive a une durée illimitée.

Il est précisé qu'une entité, dont l'échéance des contrats serait postérieure au début de fourniture des marchés coordonnés par le SE60, doit, si elle souhaite bénéficier des conditions tarifaires

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou
notification

du

obtenues par le groupement, y adhérer dès à présent. Par contre, ses sites ne seront intégrés qu'à l'issue des contrats en cours.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la communauté de communes et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération. Elle devra être confirmée et pourra être ajustée juste en amont de la publication des marchés subséquents.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés coordonné par le Syndicat d'Énergie de l'Oise

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour :

- L'acheminement et la fourniture en gaz naturel et services associés
- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance >36kVa) et services associés
- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance <=36kVa) et services associés

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE la Présidente à signer la convention constitutive du groupement,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des Sablons et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

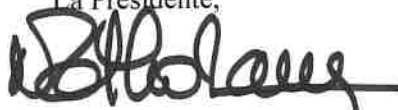
et publication ou
notification
du

PREVOIT dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive,

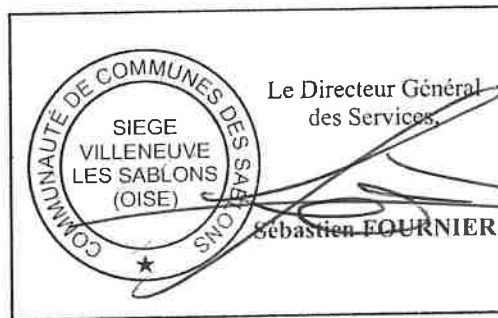
DONNE MANDAT au Syndicat d'Énergie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies.

Fait et délibéré,
les jours, mois et ans sus-dits,

La Présidente,



NATHALIE RAVIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le [redacted]

et publication ou
notification

du [redacted]

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Utilisateur : FOURNIER Sebastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202473
Objet :	Délibération n°2024-73 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique :	060-246000582-20240620-DEL202473-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-246000582-20240620-DEL202473-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : N°73_20240626072739.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240620-DEL202473-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	264.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : groupement de commandes SE60.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240620-DEL202473-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	549 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 09h27min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 09h27min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 09h27min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 09h27min24s	Reçu par le MI le 2024-06-26